

Conditions Générales de Vente

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les modalités de vente et de prestation de services de l'Entreprise Individuel Maxime Montjotin (n° de SIRET 94083001100018), spécialisée dans les prestations de chant.

2. Prestations

Entreprise Individuel Maxime Montjotin propose des prestations de chant individuel à domicile, en visio ainsi que pour des prestations de chant collectif. Ces prestations abordent la discipline du chant de manière large, en mettant l'accent sur la relation entre le corps et la voix, sur l'utilisation saine de la voix ainsi que sur le travail d'interprétation.

3. Réservations et Paiements

- Les réservations de cours sont faites, s'il s'agit du premier cours, par mail ou par téléphone en amont de ce dernier. Par la suite, les réservations peuvent être convenues à l'issue du cours, par mail ou par téléphone.
- Les prestations de cours de chant à domicile sont éligibles à l'Avance Immédiate du Crédit d'Impôt, grâce aux services de l'entreprise Teach'R, déclarée en tant que " Intermédiaire de Service à la Personne " sous le numéro SAP848168167. Pour en bénéficier, il suffit d'en discuter en amont du premier cours et de vérifier les critères d'éligibilité, puis de procéder à l'inscription par le lien Teach'R fourni. Si la prestation est payée par Avance Immédiate, le cours sera facturé puis prélevé directement sur le compte lié au crédit d'impôt.
- Les autres prestations sont à payer par chèque ou virement à l'issue de la prestation, sur présentation de la facture.

4. Annulation

- En cas d'impossibilité de procéder au cours, il sera possible de déplacer celui-ci, suivant accord entre les deux parties.
- Si l'annulation intervient de la part du client, moins de 24h avant le cours, ce dernier sera facturé comme s'il avait été fait.
- Si, l'EI Maxime Montjotin est incapable pour une quelconque raison de procéder au cours, ce dernier sera reconduit à un autre moment, après accord entre les deux partis.

5. Obligations du Client

Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la prestation et à respecter les horaires convenus.

6. Obligations de l'Entreprise Individuel Maxime Montjotin

L'Entreprise Individuel Maxime Montjotin s'engage à fournir une prestation de qualité, conforme aux attentes convenues avec le client.

7. Responsabilité

L'Entreprise Individuel Maxime Montjotin décline toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté empêchant l'exécution de la prestation.

8. Propriété Intellectuelle

Tous les enregistrements et créations réalisés par l'Entreprise Individuel Maxime Montjotin restent sa propriété intellectuelle, sauf accord écrit contraire.

9. Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution à l'amiable. À défaut, les tribunaux de Boulogne-sur-Mer seront seuls compétents.

10. Acceptation des CGV

Le client est réputé accepter sans réserve les présentes CGV dès la confirmation de sa réservation.

Maxime Montjotin

lu et approuvé
